

U.F.R. LETTRES & SCIENCES HUMAINES

**DEMANDE D'ENJAMBEMENT
POURSUITE DES ETUDES EN LICENCE**

à transmettre par mail à marie-pascale.brochaye@univ-reims.fr au plus tard le 24 septembre 2020

Pour accéder de droit à l'année supérieure, il faut avoir obtenu au moins 30 ECTS sur l'année **dont** 1 semestre entier.

Si vous ne répondez pas à un des critères, vous pouvez adresser un courrier à la Directrice de l'UFR Lettres et Sciences Humaines (à transmettre par mail dans les mêmes délais).

Un étudiant en enjambement peut passer les examens des deux années à la même session. Néanmoins, l'Université ne peut garantir la pleine compatibilité entre les différents examens.

A REMPLIR PAR L'ETUDIANT

N° ETUDIANT :

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

..... TEL :

INSCRIT EN: LICENCE : année 1 2

(Précisez la filière)

MASTER : année 1 2

(Précisez la mention et le parcours)

Sollicite la poursuite d'études en: L2 L3 de la même Licence

Précisez le parcours pour la L3 :

Reims, le

Signature :

La décision vous sera notifiée par mail.

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

Nombre d'ECTS validés :

Semestre validé : S1 S2

ACCORD

REFUS motif :

Cachet de l'établissement